

REVITALISATION

Septembre 2022



## CONVENTION CHAPEAU

Valant Opération de Revitalisation du  
Territoire (ORT)

Pour les communes de :

SAINT-OMER  
(Action Cœur de  
Ville)

&

AIRE-SUR-LA-LYS  
(Petites Villes  
de Demain)

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer



Accusé de réception en préfecture  
062-216200147-20220928-2022-09-6-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2022  
Date de réception préfecture : 04/10/2022

## Entre

---

- La Commune d'Aire-sur-la-Lys représentée par son maire Jean-Claude DISSAUX dûment autorisé par délibération en date du 28 / 09 / 2022 ;
- La Commune de Saint-Omer représentée par son maire François DECOSTER dûment autorisé par délibération en date du 08 / 10 / 2022 ; [date à confirmer]
- L'EPCI de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer représentée par son président Joël DUQUENOY dûment autorisé par délibération en date du 29/09/2022 ;

Ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ;

D'une part,

## ET

---

- L'Etat représenté par le préfet du département du Pas-de-Calais,

Ci-après, « l'Etat » ;

D'autre part,

## Ainsi QUE

---

- L'Agence d'Urbanisme et de Développement Pays de Saint-Omer – Flandre Intérieure, représentée par son président Joël DUQUENOY,

Ci-après, les « Partenaires locaux ».

Il est convenu ce qui suit.

# Objet de la convention Chapeau

## Rappel des conventions liées à Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain

---

La présente convention a pour objet d'établir un chapeau introductif aux conventions-cadre Action Cœur de Ville de Saint-Omer et Petites Villes de Demain d'Aire-sur-la-Lys, valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

### **Action Cœur de Ville – Saint-Omer :**

La commune de Saint-Omer est bénéficiaire du programme Action Cœur de Ville (ACV) par la signature de la convention-cadre pluriannuelle en date du 2 juillet 2018. Cette convention-cadre fût homologuée en convention d'Opération de Revitalisation de Territoire par arrêté préfectoral le 1<sup>er</sup> mai 2019.

Un avenant de projet à la convention-cadre ACV a par ailleurs été validé en décembre 2020. L'état d'avancement de la démarche a fait l'objet d'un Comité de Programmation en février 2022.

Le prolongement du programme ACV ayant été annoncé jusqu'en 2026, un projet actualisé de revitalisation du cœur d'agglomération de Saint-Omer sera défini pour la période 2023-2026.

### **Petites Villes de Demain – Aire-sur-la-Lys :**

Après l'expression de sa candidature en octobre 2018, la commune d'Aire-sur-la-Lys est labellisée Petites Villes de Demain (PVD) depuis le 18 décembre 2020. L'engagement des collectivités bénéficiaires et de l'Etat a été acté par la convention d'adhésion signée le 21 mai 2021.

La convention-cadre PVD est établie à la même date que la présente convention chapeau.

### **Une ORT unique sur le périmètre de la CAPSO :**

Cette convention d'ORT chapeau a un rôle de présentation et de coordination entre la convention-cadre du cœur d'agglomération de Saint-Omer, en lien avec Action Cœur de Ville, et le dispositif Petites Villes de

Demain d'Aire-sur-la-Lys. L'objectif est de disposer d'une ORT unique à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) intégrant les deux dispositifs. L'ORT unique permet ainsi une stratégie territoriale partagée par l'ensemble des acteurs.

Le contenu de la convention-cadre d'Action Cœur de Ville de Saint-Omer, et ses avenants, ne sont pas modifiés et sont annexés à la présente convention chapeau. Un avenant sera émis à la présente convention chapeau lors de l'établissement de l'évolution de la convention-cadre ACV pour la période 2023-2026.

# Article 1 - Engagement général des parties

## Articulation entre les dispositifs

---

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans les conventions-cadre ACV et PVD.

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre de ces dispositifs, dans une posture de facilitation des projets.

Les collectivités et partenaires locaux s'engagent à mobiliser toute l'ingénierie disponible au service du projet ainsi que dans son appropriation auprès des habitants.

Les engagements respectifs au sein de chaque dispositif sont repris dans les conventions-cadre.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer sera garante de la cohérence de traitement entre les deux dispositifs en lien avec son projet de territoire.

Les collectivités s'appuient également sur l'ingénierie locale de l'Agence d'Urbanisme et de Développement Pays de Saint-Omer Flandre-Intérieure pour faciliter au niveau technique les échanges entre les deux dispositifs, l'animation d'ACV ayant été confiée à l'AUD.

Cette convention a par ailleurs vocation à s'articuler avec le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) établi à l'échelle du Pays de Saint-Omer et signé le 5 juillet 2021.

## Article 2 - Projet de Territoire et de Revitalisation

Le projet de territoire communautaire et les stratégies de revitalisation

En septembre 2021, le Conseil Communautaire de la CAPSO a validé le Projet de Territoire pour la période 2021 – 2026.

Parmi les grandes orientations stratégiques établies, le renforcement de l'attractivité du territoire communautaire constitue le premier axe stratégique du projet de territoire. De fait, il forme la clé de voûte des politiques communautaires en matière de développement économique et touristique, de formation, d'habitat, d'environnement, de mobilité, de culture et de sport, ...

L'attractivité est ici définie comme la capacité du territoire à être choisi par des investisseurs, de nouveaux habitants, des touristes, des emplois stratégiques comme les professionnels de santé. C'est également permettre aux entreprises de se développer, en attirant une main d'œuvre qualifiée ou non. Elle révèle également, pour les habitants du territoire, ce sentiment du vivre mieux et suscite la fierté de résider en Pays de Saint-Omer.

Le projet de territoire rappelle l'importance d'être « un territoire identifié », qui passe par la coopération à toutes les échelles. Les dispositifs Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain participent à cet objectif, en valorisant les communes bénéficiaires telles que Saint-Omer et Aire-sur-la-Lys dans différentes démarches nationales. De plus, les actions de redynamisation développées au sein des deux pôles structurants de l'intercommunalité bénéficient au bassin de population qu'elles concernent. Ainsi des opérations exemplaires, notamment dans la réhabilitation du patrimoine telles que la transformation du bâtiment de la gare en pôle éco-numérique à Saint-Omer ou l'hôpital Saint-Jean Baptiste en pôle social et culturel cantonal à Aire-sur-la-Lys, ou des démarches innovantes telles que sur le design actif ou la transition écologique, contribuent à la visibilité du territoire.

Par la mise en valeur de ses nombreux atouts, l'intercommunalité s'inscrit dans la volonté d'être « un territoire choisi » et non « subi ». Le projet de territoire souligne ainsi la valorisation du patrimoine bâti et naturel. Aire-sur-la-Lys et Saint-Omer disposent toutes deux d'un patrimoine bâti riche, identifié dans des dispositifs tels

que les Sites Patrimoniaux Remarquables ou les Monuments Historiques, ainsi qu'un cadre environnant marqué par la présence de l'eau. Elles constituent des spots touristiques majeurs sur l'intercommunalité, et les projets de redynamisation développés dans les conventions-cadre viennent compléter l'offre et contribuer à l'objectif communautaire de faire du territoire une véritable destination touristique. Cette ambition se traduit à titre d'exemple dans ACV et PVD par des projets d'équipements structurants, tels que la réalisation d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) à Saint-Omer et le développement d'un Port de Plaisance à Aire-sur-la-Lys, de même que le développement de la mobilité cyclable articulé avec l'Eurovélo 5 reliant les deux communes.

La politique touristique, mais également culturelle et sportive développée sur le territoire constitue un véritable levier de développement économique et d'attractivité pour l'agglomération. Les collectivités ont depuis plusieurs années intégré ces volets dans leur politique d'attractivité, à l'image des investissements réalisés pour la réouverture du théâtre à l'italienne à Saint-Omer ou la création d'une salle de spectacle avec la Salle du Manège à Aire-sur-la-Lys, ou des infrastructures sportives de kayak-polo à Saint-Omer et de badminton à Aire-sur-la-Lys. Dans les dispositifs d'ACV et de PVD, les projets de skate-park ou de plaine de loisirs à Saint-Omer et Aire-sur-la-Lys illustrent l'importance aujourd'hui de proposer des espaces sportifs favorisant la pratique libre afin de renforcer l'attractivité des villes.

De même, le projet de territoire indique la nécessité de s'appuyer sur le développement de la politique événementielle comme un catalyseur de la promotion de l'agglomération.

L'attractivité passe aussi aujourd'hui par l'affirmation d'« un territoire engagé ». Le projet de territoire de la CAPSO s'appuie ainsi sur le Plan Climat Air Energie Territorial et entend poursuivre ces dynamiques de transition et amplifier l'action de l'agglomération dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, du développement économique, de l'habitat, de

l'alimentation, des déchets, de l'eau et de la mobilité. La transition écologique prend une place de plus en plus importante dans la stratégie de revitalisation de Saint-Omer, à travers notamment le développement des mobilités actives, de la rénovation énergétique ou encore de la place de la nature en ville (ex : végétalisation des cours d'école, plan Nature et Biodiversité, etc.). Elle ambitionne de renforcer son action autour des enjeux d'adaptation au changement climatique au cours de la prochaine convention ACV, à travers par exemple les enjeux de désimperméabilisation et de développement d'îlots de fraîcheur. La commune d'Aire-sur-la-Lys a également entrepris des actions dans ce sens, telle que la mobilité cyclable ou la rénovation énergétique, et entend développer les réflexions sur la place de la nature et les enjeux d'adaptation dans le cadre des opportunités offertes par le dispositif PVD (ex : projet de renaturation urbaine à côté du pôle Saint Jean-Baptiste).

Plus largement sur les espaces publics, les communes portent au sein des projets de revitalisation plusieurs projets d'amélioration des espaces publics dans un but d'attractivité, à l'image des actions menées sur leur jardin public ou leur grande place.

Pour décliner ses différentes ambitions, la CAPSO a affiché un programme de projets structurants permettant d'être une agglomération ambitieuse et attractive. Le plan pluriannuel d'investissement confirme ainsi la volonté de réalisation d'équipements à Saint-Omer avec la réhabilitation du Conservatoire à Rayonnement Départemental et le CIAP, et à Aire-sur-la-Lys avec la création du port de plaisance. Les communes portent aussi des projets permettant notamment une plus grande proximité et une présence des services publics au plus proche des habitants avec les Maisons France Service. A Aire-sur-la-Lys, c'est à travers l'intégration des services dans le projet de pôle social et culturel cantonal de Saint-Jean-Baptiste qui ouvrira en 2023 ; A Saint-Omer, la mairie est labellisée et travaille sur un projet de réhabilitation d'une aile, actuellement non occupée, qui pourrait permettre une réorganisation des locaux et poursuivre la dynamique de mutualisation entre les différents services. Ces opérations s'inscrivent dans l'objectif de la CAPSO de faire de la proximité un axe stratégique du projet de territoire. Le projet de territoire entend faire de ces Espaces France Service des portes d'entrée de la CAPSO et de ses services. Par ailleurs, peuvent être cités également en exemple les projets de réhabilitation de l'église Saint-Denis à Saint-Omer et de Maison de la Lys à Aire-sur-la-Lys.

Il s'agit par ailleurs sur la relation à l'utilisateur, de valoriser ce que les dispositifs ACV et PVD peuvent apporter aux habitants. Il peut être cité en exemple la coordination

des acteurs sur le logement ou l'effet levier de l'état et des collectivités sur les aides à l'achat vélo.

L'axe du projet de territoire visant à renforcer la proximité par un maillage équilibré sur le territoire se traduit aussi par la construction de l'agglomération de demain à travers notamment l'élaboration de documents de planification tels que le Plan Local de l'Habitat lancé en 2021 ou prochainement le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Des choix stratégiques d'aménagement du territoire devront être opérés afin de répondre notamment aux enjeux d'attractivité du territoire pour attirer de nouveaux habitants.

Ainsi, les projets de revitalisation portés par Action Cœur de Ville de Saint-Omer et Petites Villes de Demain s'inscrivent dans le projet de territoire communautaire visant le renforcement de l'attractivité de l'intercommunalité, l'affirmation des engagements de l'agglomération sur les enjeux de demain et le développement équilibré du territoire.

## Article 3 - orientations stratégiques

### Les axes thématiques des projets de revitalisation

Pour assurer la revitalisation de Saint-Omer et d'Aire-sur-la-Lys, plusieurs axes thématiques sont développés dans ACV et PVD :

#### ➤ Habitat

Compétence communautaire, la CAPSO porte différentes actions en faveur de l'habitat au sein de ces dispositifs, visant à :

- Enrayer l'érosion démographique subie sur ces territoires urbains,
- Lutter contre la vacance,
- Améliorer la qualité des logements et à accompagner l'adaptation liée au vieillissement et à la transition écologique,
- Diversifier le parc de logement.

Les plans d'actions reprennent ainsi les documents stratégiques en cours et les outils tels le PLH, l'OPAH-RU, les ORI, etc. et les outils d'observation.

Il peut également être rappelé la présence, sur les deux communes, de quartiers relevant de la politique de la ville au sein du périmètre ORT (et reconnu ANRU sur Saint-Omer).

#### ➤ Commerces

Dès 2017, les acteurs locaux ont défini une stratégie de revitalisation commerciale qui se décline par la Charte d'Urbanisme Commerciale à l'échelle de la CAPSO. Il s'agit ainsi de réaffirmer la place essentielle du commerce de proximité dans l'offre commerciale globale du territoire et son rôle dans les centres-villes. Elle permet de confirmer les polarités structurantes que sont Saint-Omer et Aire-sur-la-Lys pour l'attractivité globale de l'agglomération.

Différents outils sont ainsi induits, à l'image de la création de l'Office Intercommunal du Commerce et de l'Artisanat, dans le but d'accroître l'image, la notoriété et l'activité du commerce, de l'artisanat, de créer du trafic dans les centres-villes et d'améliorer les conditions d'accueil des clients.

Les plans d'actions reviennent par ailleurs sur l'enjeu de lutter contre la vacance commerciale, parfois de longue durée, rencontrée sur ces communes.

#### ➤ Patrimoine

Saint-Omer et Aire-sur-la-Lys ont choisi de faire de la valeur patrimoniale un véritable axe de la stratégie de revitalisation. Cette ambition se traduit par un engagement fort dans la rénovation du patrimoine bâti et la requalification de friches. Cet enjeu de requalification de friches s'articule par ailleurs avec l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

Les plans d'actions listent ainsi plusieurs projets structurants s'intégrant dans un contexte patrimonial prédominant, de même que l'accompagnement auprès des particuliers à travers les dispositifs de ravalement de façade par exemple et le conseil architectural auprès des particuliers et investisseurs.

#### ➤ Espaces publics et cadre de vie

La valeur patrimoniale est par ailleurs soutenue à travers l'amélioration des espaces publics.

Les deux communes portent une réflexion sur leur place principale, à travers la poursuite du projet des Trois Places à Saint-Omer pour la Place Foch, et l'ambition de requalification urbaine de la Grand'Place à Aire-sur-la-Lys. De même, l'importance de leur jardin public comme poumon vert de leur centre-ville est réaffirmée dans le projet de redynamisation, à l'image des aménagements importants qui se réalisent à Aire-sur-la-Lys et la définition d'un nouveau plan guide à Saint-Omer déterminant les grandes lignes de la gestion du jardin public et de son évolution dans un contexte d'adaptation au réchauffement climatique.

Par ailleurs, les plans d'actions viennent affirmer la présence de l'eau comme un atout et un marqueur de l'identité de ces villes. A Aire-sur-la-Lys, les investissements sur la réhabilitation de nombreuses friches le long de la Lys se poursuivent avec notamment le projet de Maison de la Lys qui offrira un espace de services pour les touristes à vélo empruntant les aménagements cyclables réalisés le long de la Lys, ainsi que des activités sur la Lys (type paddle). Il s'agit aussi du projet de création d'un port de plaisance. À Saint-Omer, une action vise spécifiquement la reconquête des bords à canal. La valorisation du canal et des abords est notamment un objectif prioritaire des habitants du

quartier QPV/ANRU, exprimé lors de la concertation sur le Plan Guide de Composition Urbaine (PGCU). De même, plusieurs opérations immobilières intégrées au PGCU viennent se tourner davantage vers l'eau. Il s'agit par exemple du projet de Halle aux Choux qui viendra créer un nouveau quartier totalement intégré dans ce contexte de bord à Canal, de même que des opérations menées sur la quartier ANRU avec par exemple la réalisation de percées offrant des vues nouvelles sur les cours d'eau.

Il s'agit par ailleurs d'intégrer dans les projets de revitalisation tous les enjeux liés à la place de la nature en ville et l'adaptation au changement climatique.

#### ➤ **Mobilité**

Plus largement, les enjeux de transition écologique se déclinent dans les projets de revitalisation des communes notamment par une place faite au vélo plus importante.

Initialement, le plan d'actions formulé dans la convention cadre ACV de Saint-Omer s'est concentré sur la redéfinition de la place de la voiture dans le centre-ville. Puis, la place du vélo est venue progressivement s'inscrire dans le programme et est aujourd'hui affirmée comme un véritable axe de développement contribuant à l'attractivité de la ville. Il s'articule notamment avec les communes voisines dans une démarche de coordination des enjeux de développement des itinéraires cyclables sur le pôle urbain. Il s'élargit à présent plus largement aux questions de mobilité active par une réflexion portée sur la ville plus agréable à pied.

Aire-sur-la-Lys a affirmé dès 2014 la volonté de devenir une ville cyclable, suite notamment à l'aménagement en 2010 de l'Eurovélo 5. Après plus de cinq années de développement d'infrastructures au sein du centre-ville, à l'image de la voie verte le long de la Lys par exemple, la commune se concentre aujourd'hui sur les connexions cyclables avec les communes voisines, encourageant ainsi une fréquentation plus importante. Il s'agit notamment de poursuivre les aménagements le long de la Lys pour connecter les hameaux et relier Théroouanne et Mametz, au sein de l'agglomération. Le projet de revitalisation sera aussi l'occasion pour la ville de questionner la place de la voiture, notamment dans le cadre du projet sur la Grand'Place.

Ces projets s'inscrivent également dans les ambitions portées par la CAPSO au sein de son schéma cyclable intercommunal, et plus largement de sa politique des transports favorisant les mobilités collectives et collaboratives.

#### ➤ **Equipements et Services publics**

Afin de renforcer l'attractivité et le dynamisme de ces pôles structurants, les projets de revitalisation viennent

renforcer le développement des services publics et le rayonnement culturel et touristique.

Il s'agit de différents projets évoqués précédemment dans la présente convention telles que les Maisons France Service, le pôle social et culturel cantonal Saint-Jean-Baptiste, l'Eglise Saint-Denis, le port de plaisance, le conservatoire à rayonnement départemental, le CIAP, la Chapelle Saint-Jacques, etc.

Le développement des services numériques est également abordé, à l'image de l'étude pour l'analyse et la définition des besoins menée sur Saint-Omer, et les outils déployés avec les labélisations France Service.

## Article 4 - Périmètres

### Rappel des périmètres de l'ORT définis au sein des conventions-cadre

---

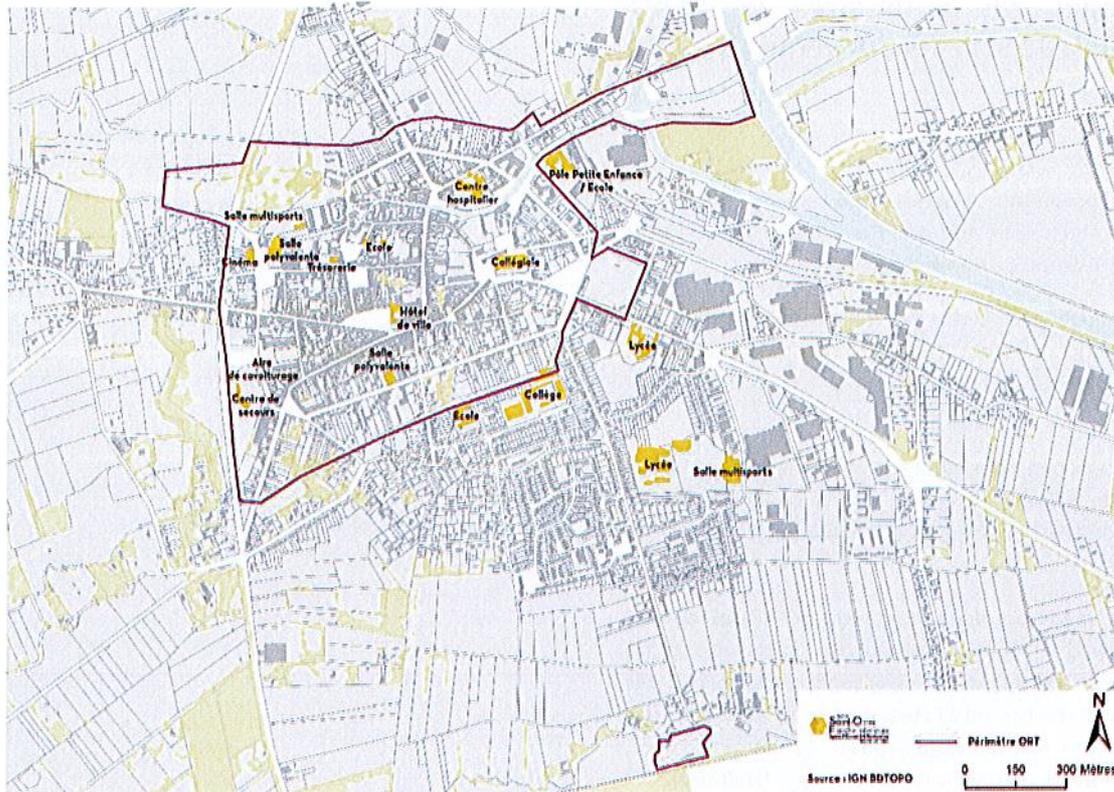
Les périmètres d'intervention repris dans les conventions-cadre ACV Saint-Omer et PVD Aire-sur-la-Lys ont été définis de manière cohérente.

Ils ont pour particularité de s'appuyer principalement sur leur périmètre respectif de Site Patrimonial Remarquable. Ils intègrent aussi tous deux un quartier en politique de la ville.

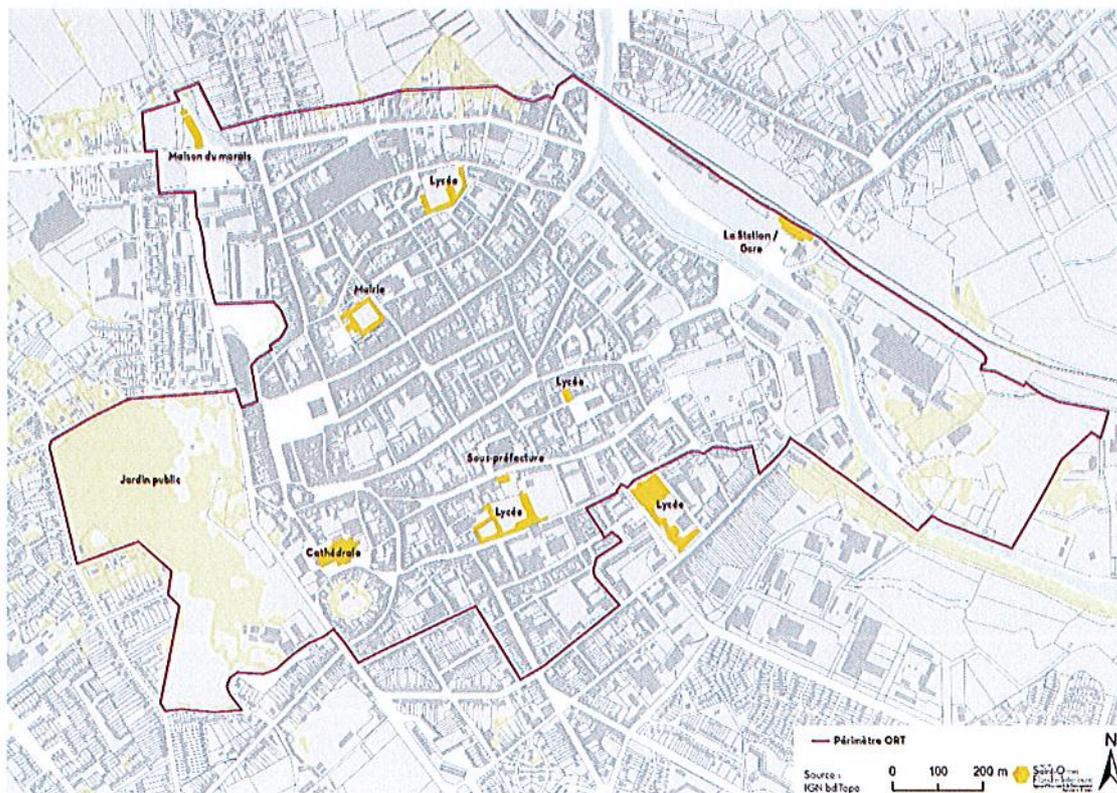
Ces deux périmètres sont par ailleurs adaptés et élargis afin de tenir compte des secteurs de projet identifiés et de certaines entrées de ville (routières, ferroviaires ou fluviales).

Il est intéressant de noter que ces périmètres, au-delà d'intégrer le périmètre marchand du centre-ville sur les aspects commerciaux, englobent également des éléments participant à l'attractivité et au cadre de vie des villes tels que leur jardin public et des voies d'eau structurantes (La Lys ou l'ancien canal de Neuffossé).

**Périmètre ORT sur Aire-sur-la-Lys :**



**Périmètre ORT sur Saint-Omer :**



Accusé de réception en préfecture  
 062-216200147-20220928-2022-09-6-DE  
 Date de télétransmission : 04/10/2022  
 Date de réception préfecture : 04/10/2022

## Article 5 - Pilotage et gouvernance

### Organisation du suivi des deux dispositifs

#### Les comités de pilotage

Le projet de revitalisation porté par chaque commune au sein d'un dispositif différent, ACV ou PVD, et dans une temporalité différente, s'appuie sur un comité de pilotage (nommé comité de projet) qui lui est propre et défini au sein de chaque convention-cadre. Aussi, afin d'assurer une homogénéisation de ces instances, ces comités de projet ont été définis de manière cohérente et regroupent, en grande majorité, les mêmes partenaires :

- Les Services de l'Etat
- La CAPSO
- L'AUD
- L'ANAH
- Action logement
- Le Conseil Régional Hauts de France
- Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais
- Voies Navigables de France
- L'Etablissement Public Foncier
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille
- La Chambre de métiers et de l'artisanat
- L'Office Intercommunal du Commerce et de l'Artisanat (OICA)
- L'Agence de promotion économique SOFIE
- La Banque des Territoires.

De plus, il est rappelé que cette convention a par ailleurs vocation à s'articuler avec le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) établi à l'échelle du Pôle Métropolitain Audomarois (PMA) et signé le 5 juillet 2021. Au travers de ce nouveau contrat, le gouvernement poursuit l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités. Le plan d'actions du CRTE intègre ainsi les contractualisation et programmes de l'état, telles que les opérations de revitalisation de territoire découlant des dispositifs ACV et PVD.

A ce titre, le Comité de Pilotage du CRTE, coprésidé par le préfet du département, ou son représentant, et par le Président du Pôle Métropolitain Audomarois, intègre dans sa composition les villes de Saint-Omer et d'Aire-sur-la-Lys, ainsi que la ville de Lumbres en tant que seconde commune du PMA labélisée Petites Villes de Demain. Il est donc composé, entre autres partenaires, de

représentants de l'exécutif et des services de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, de la ville de Saint-Omer, de la ville d'Aire-sur-la-Lys et de l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure (ainsi que de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres et de la ville de Lumbres).

Il est donc proposé de s'appuyer sur cette instance de pilotage commune, qui siège au moins une fois par an, pour veiller à la bonne coopération et complémentarité entre ces deux dispositifs ACV et PVD.

#### Les instances techniques

L'animation et le suivi d'Action Cœur de Ville à Saint-Omer est confiée à une directrice de projet positionnée au sein de l'AUD, depuis 2018, qui assure la transversalité au sein de l'équipe-projet « cœur de ville ».

L'animation et le suivi de Petites Villes de Demain à Aire-sur-la-Lys est assurée par une cheffe de projet, positionnée également au sein de l'AUD, depuis mai 2022, qui pilote l'équipe-projet associée.

Le suivi du CRTE est également assuré au sein de l'AUD, auprès des services de l'Etat.

Les collectivités ont ainsi fait le choix de s'appuyer sur cette structure d'ingénierie mutualisée et locale afin d'assurer la transversalité et la complémentarité entre les dispositifs.

De plus, au-delà de la mobilisation des agents municipaux, l'équipe-projet s'appuie fortement sur les services de l'intercommunalité. A ce titre, les référents mobilisés sur les compétences mobilité, aménagement, habitat et développement économique sont identiques au sein des deux dispositifs, assurant ainsi une cohérence dans la mise en œuvre des plans d'actions.

Il est proposé qu'au niveau technique puisse être organisé de manière trimestrielle un comité de suivi réunissant :

- La Directrice de Projet ACV Saint-Omer,
- La Cheffe de Projet PVD Aire-sur-la-Lys,
- Un représentant des services de la CAPSO assurant la coordination des dispositifs,

- Les services de la sous-préfecture de Saint-Omer,
- Les services référents de la DDTM.

Ce comité de suivi technique aura pour objectif de partager l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets de revitalisation.

# Signatures

Le 04/10/2022,

Ville d'Aire-sur-la-Lys	Ville de Saint-Omer
	
Jean-Claude DISSAUX, Maire d'Aire-sur-la-Lys	François DECOSTER, Maire de Saint-Omer
CA du Pays de Saint-Omer	Etat
Joël DUQUENOY Président de la CAPSO	Préfet du Pas-de-Calais, Jacques BILLANT
AUD Pays de Saint-Omer Flandre Intérieure	
Joël DUQUENOY Président de l'AUD	

Accusé de réception en préfecture  
062-216200147-20220928-2022-09-6-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2022  
Date de réception préfecture : 04/10/2022